

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 16

**Fonds de concours pour les opérations d'aménagement des centres-bourgs des
communes de moins de 2000 habitants.
Attribution du fonds de concours pour l'aménagement du centre-bourg de Landudal**

Dans le cadre du projet de pacte de solidarité fiscale et financière adopté par Quimper Bretagne Occidentale le 18 octobre 2018, le conseil communautaire a décidé la mise en place d'un fonds de concours pour les communes de moins de 2000 habitants visant à accompagner le financement des opérations d'aménagement des centres-bourgs, doté d'un crédit budgétaire de 100 000 euros par an.

En 2019, la commune de Landudal a bénéficié de ce fonds de concours pour le réaménagement des entrées et traversées du centre bourg et uns stade VTT, à hauteur de 71 600 €.

Elle sollicite aujourd'hui la seconde partie de ce fonds pour l'aménagement des abords de l'école sur la future rue Angèle Jacq.

La commune de Landudal présente un projet **d'aménagement des abords de l'école sur la future rue Angèle Jacq.** Cette opération s'inscrit dans la volonté de répondre à plusieurs problématiques fortes dans le bourg de Landudal :

- Garantir la sécurité des piétons comme des automobilistes et cyclistes ;
- Rendre l'intégralité du bourg accessible à tous, pour l'ensemble des points d'intérêts communaux (école, city stade, ...) ;
- Favoriser l'attractivité du cadre de vie des habitants à travers les aménagements paysagers.

Le projet présenté répond aux conditions et critères d'éligibilité au fonds de concours

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022
(accusé de réception du 14/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

:

- projet en investissement ;
- apport financier communal égal ou supérieur au fonds de concours ;
- le projet est bien situé au sein du périmètre aggloméré du bourg.

Il répond bien à au moins deux des enjeux définis et concerne au moins deux thèmes :

Thème 2 : Mobilité, accessibilité et sécurité

- Accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- Développement des modes doux de déplacement ;
- Dispositifs de sécurité notamment routiers dans les centres-bourgs.

Thème 3 : Cadre de vie et développement durable

- Aménagement des espaces publics des centres-bourgs ;
- Limitation de l'impact sur l'environnement en terme notamment de déplacement.

Les travaux pourraient débuter début décembre 2022 pour se terminer courant 2023. Le montant des travaux est estimé à 240 008.50 € HT. Vous trouverez ci joint les plans de situation.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer à la commune de Landudal un fonds de concours d'un montant de 28 400 € pour la réalisation du projet de réaménagement des entrées et traversées du centre-bourg, ciblé sur les travaux routiers aux abords directs de l'école.